

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 10 avril 2018</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 37 Présents : 27 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  <b>N° CC 78/2018</b>	<b>L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</b>  <b>Date de convocation : 04 Avril 2018</b>  <b>Présents :</b> Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. <b>Messieurs</b> Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.  <b>Pouvoirs :</b> Mesdames Mylène DUCLOS donne son pouvoir à Carole BRETON, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Stéphane BRUN, Messieurs Guy PERRET donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Grégoire LAFEVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL.  <b>Absents :</b> Bruno PENASA, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Alain GOYARD.  Madame Paulette LENORMAND est désignée secrétaire de séance

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PAE de la Semine – Adoption du CRACL de la ZAC I**

Vu la délibération n°18 octobre 1993 de l'ancienne Communauté de Communes de la Semine créant une zone d'aménagement concertée relative à création du parc d'activités économiques de la Semine dans la commune de Chêne-en-Semine (ZAC I).

Monsieur le Président informe que le PAE de la Semine est divisée en trois zones d'aménagement concertées (ZAC I, ZAC II et ZAC III). Il rappelle que la ZAC I est la première à avoir vu le jour pour la création de la ZAE de la Semine et qu'il ne reste qu'un terrain à vendre (2 976 m<sup>2</sup>). Il précise que les travaux de viabilisation de la voirie ont été achevés en 2017.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ADOpte** le compte-rendu annuel à la collectivité locale au 31 décembre 2017 concernant la ZAC I de la Semine.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*